



Charmey

Yon pye yon fan yon



Désignation : Extension du Home de la Jogne

Maître de l'Ouvrage : Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)

Adresse : Riau-de-la-Maula 9 – 1637 Charmey

Statut : Concours (2021)

Description

« Yon pye yon fan yon » du patois gruyérien, ou autrement dit : un plus un font un. Cette expression traduit l'idée principale du projet, à savoir maintenir et transformer les volumes existants du Home de la Hogne pour accueillir les logements protégés et ajouter une nouvelle construction à destination du programme de l'EMS, pour créer une toute nouvelle identité commune à l'ensemble bâti.

Le besoin d'agrandir le site actuel pose également la problématique de l'échelle du projet vis-à-vis de son contexte, notamment de par la contrainte d'un périmètre d'implantation restreint. En effet, le tissu urbain de cette partie du village étant composé de bâtiments de petites à moyennes dimensions, entourés de leurs montagnes, il convient de proposer un bâtiment capable de s'intégrer à son environnement, construit comme naturel. Un des enjeux du projet est donc de proposer des volumes aux proportions de son contexte et découpés par des jeux de profondeurs. Il en résulte un bâtiment qui se découpe et se déroule face aux paysages sinueux des Pré-Alpes gruyériennes.

Transformation

Les interventions sur l'existant sont ciblées : maintenir les volumes, partitionner les surfaces intérieures en fonction des nouveaux besoins en conservant un maximum la structure en place, créer une nouvelle enveloppe thermique par la mise en valeur des éléments de compositions de la façade actuelle et proposer une toute nouvelle toiture, qui améliore les qualités d'espace et de lumière du dernier niveau et qui donne un caractère unique et unitaire à l'ensemble du projet.

Surface brute de plancher : 7'800 m²

Phases SIA : Non communiqué

Cube SIA : 23'346 m³ (hors terre) + 4'146 m³ (enterré)

Coûts (CFC 1 à 4) : Non communiqué



Extension

La nouvelle construction opère une liaison au bâtiment existant de manière minimale, de façon à maintenir les façades actuelles le plus dégagées possible et à faire deviner le gabarit d'origine.

Le volume se déploie ensuite sur la même hauteur et s'oriente de manière rayonnante vers le paysage proche et lointain. Compact, il s'organise autour d'un patio généreux, source d'air et de lumière. Enfin, le projet est couronné par la même toiture développée sur la construction existante, conférant l'identité recherchée et commune aux deux parties.

Organisation

Composé de deux parties distinctes, un des enjeux du projet consiste à relier les différents espaces entre eux. Il s'agit d'une part de créer une liaison fonctionnelle pour les besoins quotidiens du personnel, mais avant tout de permettre une mobilité confortable pour les futurs résidents et visiteurs des logements protégés, comme de l'EMS. Traversant le projet sur toute sa longueur, une circulation fluide et généreuse organise les différentes surfaces du programme autour d'elle et définit par des dilatations spatiales des lieux collectifs de rencontre, tels que : entrée, réception, cafétéria, séjour, cuisine, salon, etc. De par leur continuité, les circulations évitent aussi tout cul-de-sac.

L'extension, première étape pour la réalisation de l'ensemble, intègre la majeure partie du programme de l'EMS. Déployée autour d'un noyau, composé des liaisons verticales, de services et du patio, la circulation périphérique distribue 13 chambres pour les résidents sur les trois façades principales (4 autres chambres prenant place dans le bâtiment existant). Élément structurant du plan, la circulation se prolonge jusque dans le salon, orienté vers le village et la station, et également vers le bâtiment existant via un autre espace de rencontre, traversant et destiné au séjour et à la cuisine, ouverts sur les montagnes.

Deuxième étape du projet, la transformation du bâtiment existant permet d'accueillir les 23 appartements protégés. Dans le respect de la trame structurelle, les anciennes chambres sont adaptées de manière à garantir les standards pour ce type de logements et à offrir des qualités d'espaces, de lumières et de vues essentielles, y compris au dernier étage de par la nouvelle toiture proposée.

Matérialité

Par soucis d'authenticité et d'économie de moyens, les finitions intérieures privilégient des matériaux bruts : béton brut sur le noyau, panneaux de bois (à trois plis) sur les murs de séparation, sous-faces brutes des dalles bois, etc. Les exceptions à ce principe sont les revêtements de sols (chape terrazzo pour les communs et linoléum pour les chambres) et les surfaces des sanitaires (carrelages et faïences).



Durabilité

La devise du projet (un plus un font un) fait aussi écho à certains principes de durabilité recherchés, à savoir par une construction avec un faible impact sur l'environnement. En effet, les choix constructifs, qui privilégient des matériaux locaux (bois des forêts suisses et béton des cimenteries proches), pourront faire fonctionner les filières de fabrication régionales. Hormis la gestion de l'énergie grise, les principes mis en place permettent également d'envisager une certaine déconstructibilité ou adaptabilité constructive de l'ouvrage, en fonction des éventuels besoins à venir.

L'enveloppe thermique du projet (transformation et extension) respecte les exigences du label Minergie P-Eco, assure un confort climatique constant tout au long de l'année et garantit une économie d'énergie. Toutes les nouvelles toitures du projet sont végétalisées, offrant une meilleure inertie aux bâtiments. Elles participent à rendre la cinquième façade vivante, par la création de véritables biotopes, en complément des espaces végétalisés aménagés au niveau du sol.

